

L'O's

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 713 - Novembre 2020 - 56^{ème} année - 1,50 €



Dans le public comme dans le privé



Les syndicats FO
sont sur tous les fronts

Manitou Group

Le plan de licenciements a été annulé

Suite à l'annonce par la direction d'un plan de « sauvegarde de l'emploi », la section FO, qui est majoritaire, a pris ses responsabilités en proposant l'action commune à toutes les organisations syndicales de l'entreprise pour empêcher tout départ contraint. Une motion intersyndicale FO

CFE-CGC CGT CFDT CFTC des élus du CSE a été votée le 20 octobre dernier au CSE central de Manitou BF par 15 voix pour et une abstention.

Un courrier commun a également été envoyé aux actionnaires historiques. L'Union départementale FO de Loire-Atlantique et la Fédération

FO Métaux ont pleinement joué leur rôle en appui de l'action revendicative menée localement. Dans ces conditions, la direction a dû reculer et annuler son plan de licenciements, qui impliquait initialement la suppression de 63 postes sur un effectif de 2 206 salariés en CDI en France.

Motion intersyndicale votée en CSE central de MANITOU BF du 20 octobre 2020

Le CSE-C constate que la Direction a présenté, dans le cadre de la procédure de licenciement collectif pour motif économique, un projet d'accord collectif se plaçant de fait et en préalable dans un processus de recherche d'accord collectif sur le contenu du livre 1 via la procédure de validation de l'accord collectif. Or, la Direction sans attendre la fin de ce processus, vise à mener dans le même temps des consultations avec le CSE-C.

En effet, vous avez déclaré vouloir poursuivre le dialogue parallèlement avec le CSE-C sous le prétexte paradoxal de vouloir favoriser le dialogue social et ce alors que des réunions de négociations ont été programmées avec les organisations syndicales représentatives. Or par la présente, le CSE-C rappelle

que les négociations collectives, ayant été programmées pour rechercher la conclusion d'un accord collectif, doivent se poursuivre exclusivement et de bonne foi avec les seules organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, jusqu'à la finalisation d'un accord ou d'un constat de désaccord.

Dans ce contexte, le CSE-C considère qu'il ne lui appartient pas de se substituer aux organisations syndicales pour négocier le contenu et la portée du livre 1 du plan de sauvegarde de l'emploi.

Le CSE-C regrette également les propos contradictoires de la direction qui présente au CSE-C un livre 1 qui fait état d'une volonté affichée de rechercher le volontariat au départ et qui affirme en réunion de négociations qu'elle ne veut pas

favoriser cette mesure de volontariat. De même, le CSE-C regrette qu'il soit déclaré lors de la réunion avec les organisations syndicales, que le but du présent projet est de procéder à la réorganisation de l'entreprise sans référence à un quelconque motif économique impérieux, alors qu'il figure dans le livre 2 que le motif serait de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise.

À ce titre, le CSE-C se refuse à cautionner le contournement des règles de la négociation collective en participant à un simulacre de dialogue social entre le CSE-C et la direction de l'entreprise sur le contenu du livre 1 et l'opportunité du livre 2.

Pour : 15 voix
Abstention : 1 voix

Mercredi 4 octobre 2020

Annulation du PSE

Réaction des organisations syndicales FO, CFE-CGC, CFDT, CGT, CFTC

Il y a un peu plus d'un mois, la direction de Manitou annonçait un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant la suppression de 63 postes de travail en France.

Hier, alors que nous nous apprêtons à engager la seconde réunion de négociations sur les mesures d'accompagnement dans le cadre de ce PSE, Michel Deniset Carole Lajoux sont intervenus pour annoncer aux organisations syndicales l'abandon de celui-ci.

La direction de Manitou annule donc, purement et simplement, son PSE !

Notre première réaction a été un sentiment de soulagement. L'ensemble des salariés français va pouvoir retrouver un peu de sérénité dans ce contexte de crise sanitaire déjà si anxiogène.

Néanmoins, même si ce revirement de situation peut apparaître, de prime abord, comme une sage décision, le comportement de la direction nous interroge.

Pourquoi avoir fait subir une telle épreuve aux salariés alors que l'impasse économique de ce PSE a été soulevée rapidement par toutes les organisations syndicales ?

Pourquoi invoquer, aujourd'hui, des conditions de négociations

extrêmement dégradées alors que depuis le début de cette procédure la direction rechigne à négocier avec les organisations syndicales ?

Bien sûr, nous n'avons pas toutes les réponses à ces questions mais la période que nous venons de traverser nous alerte sur la confiance que les salariés, les représentants du personnel et les organisations syndicales de Manitou peuvent avoir dans leurs dirigeants.

Dans l'immédiat, nous resterons extrêmement vigilants sur les points suivants :

► La mise en place de mesures sérieuses afin de lutter efficacement contre les risques psycho sociaux.

► La mise en oeuvre d'une réorganisation qui ne masque pas d'éventuels départs déguisés.

Cette expérience nous rappelle que la responsabilité sociale de l'entreprise, et en particulier la nécessité de construire un relatif équilibre entre les intérêts des actionnaires et ceux des salariés, est vouée à l'échec si elle n'est pas le fruit d'une négociation collective réelle et sincère.

Il est essentiel de renouer avec une telle pratique quelles que soient les forces issues de la démocratie représentative.

Pôle Emploi

Assemblée générale du 15 octobre

Plus d'une centaine de syndiqués étaient réunis le 15 octobre dernier en Assemblée Générale, et ce malgré les mesures draconiennes imposées dans le contexte sanitaire actuel.

L'Assemblée Générale réprovoque la politique de casse de l'Institution qui dessert les quelques 6,157 millions demandeurs d'emploi inscrits.

Les militants s'alarment sur l'explosion du chômage et le manque d'effectifs pour y faire face : sur les 6 000 renforts annoncés, le gouvernement n'en valide finalement que 2 800 !

Ils dénoncent le recours aux contrats à durée déterminée pour ces embauches et la récente dégradation de la Convention Collective Nationale. Au prétexte de la crise, et avec l'assentiment de certaines organisations syndicales, l'aggravation de la précarité est



institutionnalisée, repoussant le taux de 4 à 15 % et portant la durée du CDD de 12 à 18 mois.

L'Assemblée générale a donc décidé de renforcer la syndicalisation pour poursuivre le combat et mandate le Conseil syndical de la section pour tout mettre en oeuvre afin d'obtenir satisfaction au cahier de

revendications :

- des effectifs supplémentaires en CDI,
- l'augmentation générale des salaires,
- l'amélioration des conditions de travail

Stéphane Joncour
Secrétaire de la section CGT-FO
Pôle Emploi - Pays de la Loire

Toyota

Troisième jour de grève

Le 29 octobre est le troisième jour de grève chez Toyota, avec 100 % de la production bloquée.

La direction n'a donné aucun signe positif sur les salaires. Elle reste figée sur ses 0,8 % d'augmentation générale des salaires.

Le cabinet SYNCEA est venu présenter les comptes de l'entreprise.

La structure financière est solide. La trésorerie a fortement augmenté, puisqu'elle est de 68 millions

d'euros pour une entreprise de 390 salariés. C'est pléthorique !

Le 29 octobre dernier, il a été décidé en assemblée générale de continuer le combat, de rester sur la revendication de 1,5 % d'augmentation générale et de poursuivre la grève les vendredis après-midis des 6, 13, 20 et 27 novembre prochains.

Serge Richard
Délégué syndical FO Toyota

Organismes sociaux FO 44

Assemblée générale du 19 octobre



Le 19 octobre 2020, 19 camarades se sont réunis dans le cadre de l'Assemblée générale du syndicat des Organismes sociaux de Loire-Atlantique.

Laurent Weber, secrétaire de la section fédérale, et Bruno Cailleateau, secrétaire-adjoint de l'Union départementale de Loire Atlantique étaient également présents.

Le secrétaire de la section fédérale a insisté sur la destruction organisée de la Sécurité sociale, qui se matérialise par un déficit artificiel de 50 milliards, aggravé notamment par la prise en charge des arrêts « garde d'enfants » du confinement.

Au nom du « contact tracing », un chaos s'ouvre dans la Sécu : 6 000 salariés ont dû abandonner leurs missions initiales.

Résultat : plus de deux mois de retard dans le paiement des indemnités journalières, fermeture des accueils

aux publics, allongement du temps d'attente téléphonique... C'est la porte ouverte à une déréglementation tout azimut : travail le dimanche, fin du repos hebdomadaire de deux jours consécutifs, multiplication des CDD, remise en cause du secret médical...

La mise en oeuvre de la nouvelle classification souhaitée par la direction se traduirait par le gel de la valeur du point pendant quatre ans et le renforcement de l'individualisation des salaires. Cette nouvelle classification contribuerait à opposer les agents entre eux.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité. Un nouveau bureau a été élu, confirmant Nathalie Boisseau de l'UGECAM en tant que secrétaire départementale.

Nathalie Boisseau
Secrétaire du syndicat FO
des Organismes sociaux 44

FO COM POSTE 44

Assemblée générale du 29 septembre



Avec le port du masque et les mesures barrières, une trentaine de Postiers adhérents FO COM se sont réunis pour l'assemblée générale 2020.

« Il était important de se retrouver », pour évoquer ensemble l'activité de la section depuis le dernier congrès départemental.

Alors que La Poste entend relancer le

dialogue social au niveau du Groupe à travers la négociation d'un accord autour d'un pacte social 2020/2030, c'est un bien curieux signe qu'elle envoie aux organisations syndicales en affichant son refus total de prendre en compte leur vote (en Comité Technique National) et position unanime contre les nouvelles

organisations qu'elle entend imposer à la distribution.

FO COM dépose tous les samedis un préavis de grève à la distribution pour dénoncer l'organisation mise en place qui conduira à la fin du facteur de quartier.

FO COM exige des preuves tangibles de sa volonté de dialogue social ! En réalité quoi de plus simple : il suffit qu'elle respecte et qu'elle fasse respecter ses engagements dans l'ensemble des directions et établissements couvrant le territoire national et départemental.

FO COM POSTE 44 invite à voter pour la liste FO aux élections du 7 au 10 décembre 2020 pour le conseil d'administration du groupe La Poste

Jérôme Perrocheau
Secrétaire FO COM 44



Lettre intersyndicale au Préfet du 3 novembre 2020

Monsieur le Préfet,

Le président de la République a annoncé le retour au confinement de toute la population, sauf pour aller travailler. Dans le même temps, le gouvernement soumet au Parlement un projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février prochain.

Concernant l'État d'urgence, nos organisations syndicales partagent les termes du communiqué de la ligue des droits de l'homme publié le 27 octobre dernier, qui considère que ce projet de loi « reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux », « altère l'État de droit » et « dégrade la démocratie ».

Concernant le confinement, les mesures prises auront bien entendu des répercussions sur les conditions de travail et le maintien de l'emploi. Des milliers de salariés dans le département, en particulier dans l'aéronautique, le commerce, la restauration, les secteurs culture, loisir, sport et le tourisme, etc. sont déjà confrontés à des plans de suppressions d'emplois, de licenciements et à une remise en cause de leurs droits. Le « confinement » va sans aucun doute accélérer ce processus.

Les mesures prises fin mars contre le droit du travail (durée hebdomadaire à 60 heures, travail du dimanche facilité, repos quotidien réduit, imposition des congés payés, etc.) seraient par exemple reconduites. Permettez-nous de douter de l'efficacité de telles mesures face à la maladie. Permettez-nous également de nous interroger sur la stratégie de suppression de lits (100 de plus au CHU de Nantes depuis le printemps 2020) et des tests défilants actuels (aux antipodes d'une stratégie de tests rapides et préventifs).

En toute circonstance, nos organisations syndicales défendront les intérêts particuliers et collectifs des salariés contre la remise en cause des garanties collectives et des emplois. Puisque l'activité professionnelle est maintenue, les salariés doivent pouvoir être défendus. De ce point de vue, nous prenons acte positivement de l'annonce du Premier ministre d'autoriser les manifestations « à caractère revendicatif ». Bien entendu, nous déciderons librement de l'organisation des rassemblements et manifestations, dans le cadre du respect des gestes barrières (distances et masques, etc.).

Le droit syndical est un élément essentiel de la démocratie. De nombreux délégués nous alertent déjà sur les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de ce droit. Les réunions syndicales et

formations syndicales doivent pouvoir se tenir dans nos locaux quand cela est nécessaire. Les salariés en difficulté doivent pouvoir échanger avec nos délégués pour construire ensemble la défense de leurs droits, ce qui dans de nombreux cas suppose un échange en présence physique (dans le respect bien entendu des gestes barrières). Les conseillers du salarié, défenseurs syndicaux doivent pouvoir circuler librement pour assister les salariés et les accompagner pour les entretiens préalables au licenciement, comme cela est prévu par le Code du travail. Nos élus et mandatés, du public, comme du privé, doivent pouvoir circuler afin de rencontrer les personnels autant que de besoin. Nous tenons également à vous rappeler, qu'en période de « crise sanitaire », comme en temps normal, les meilleurs garants de la préservation de la santé et de la sécurité des salariés et des personnels, sont les représentants du personnel (en particulier ceux des CHSCT ou CSSCT), à travers leurs missions et mandats, qui bien souvent, doivent intervenir pour obtenir les mesures de protection nécessaires de la part des employeurs. Dans la Fonction publique, la loi n°2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation, vient dangereusement opacifier les capacités d'information des délégués syndicaux dans l'accompagnement de collègues isolés.

Les Confédérations FO, CGT, CFTC, CFDT et CFE-CGC dans un courrier au Premier ministre en date du 14 octobre ont déjà souligné cette difficulté de l'exercice du droit syndical : « Dans un contexte très évolutif, incertain et d'urgence, nos syndicats, délégués et représentants du personnel ont été fortement sollicités par les salariés. Malgré des conditions d'exercice dégradées de leur rôle, tant du fait des contraintes sanitaires que de l'affaiblissement des moyens de représentation collective des salariés dus aux effets des ordonnances 2017 réformant le code du travail, ils ont joué un rôle important pour que soient assurées au mieux la protection de la santé au travail et la continuité des activités essentielles. ». Solidaires et la FSU partagent également les termes du passage de ce courrier.

Pour discuter de vives voix de ces questions et faciliter l'exercice du droit syndical dans cette période particulière, nous sollicitons de votre bienveillance une entrevue rapide.

(...)
Pour les Unions départementales FO, CGT, FSU et Solidaires
Michel LE ROC'H
 Secrétaire de l'UD CGT-FO de Loire Atlantique

En réponse, le préfet reçoit en audience les représentants des organisations syndicales signataires ce vendredi

par Michel Le Roc'h,
 secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



« Un seul statut, un même traitement : 183 euros pour tous les hospitaliers ! » (1)

Ce jeudi 12 novembre au soir, sans surprise, Jean Castex a déclaré maintenir inchangées au moins pour les quinze prochains jours les règles du « confinement », tout en annonçant un durcissement des mesures coercitives pour ceux qui ne respecteraient pas les décisions prises par le conseil de défense (2). Il a exprimé toute son admiration pour les professionnels de santé : « Ils sont à l'épreuve, ils sont fatigués, mais ils sont remarquables de compétence. Ils sont tous sur le pont », avant de préciser avec beaucoup d'aplomb : « Ces soignants ne nous demandent pas d'augmenter le nombre de lits, ils nous demandent surtout de tout mettre en œuvre pour éviter que les patients arrivent à l'hôpital. »

Faut-il en rire ou en pleurer ?

Les 500 agents en grève pour la création de cinq postes et le remplacement des congés longs dans les 14 unités de soins que compose le Pôle hospitalier universitaire 1 du CHU de Nantes (néphrologie, urologie, hématologie, chirurgie digestive, etc.) apprécieront la « sortie » du Premier ministre, tout comme les quelques dizaines de milliers d'hospitaliers du « médico-social » toujours exclus du complément indiciaire de 183 €.

Mardi 10 novembre, quelques jours après la grève et la mobilisation du 5 novembre pour les 183 €, une délégation des fédérations Force Ouvrière concernées (3) était reçue par le cabinet du Premier ministre en charge de ce dossier. À juste titre, la délégation a réclamé l'égalité de

traitement entre les personnels effectuant « les mêmes missions ou métiers ». Après une heure et demi d'échanges, les conseillers du Premier ministre ont annoncé avoir engagé une « réflexion interne » pour prendre en compte « les oubliés du Ségur ». « Les arbitrages définitifs » seront annoncés d'ici quelques semaines.

Chacun comprendra que le seul « arbitrage » acceptable, c'est l'octroi des 183 € !

Dans la matinée de ce 12 novembre, une conférence des hospitaliers des établissements « exclus » du Ségur s'est tenue en visio afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour contraindre le gouvernement à accorder ce complément indiciaire. Elle a réuni une soixantaine de délégations à l'échelle du pays, syndicalistes à FO mais également appartenant à diverses organisations syndicales, soudées sur l'exigence des 183 €. Depuis le mois de septembre, les mobilisations sont très importantes. Les agents se sentent méprisés et humiliés. « Ces mobilisations massives s'expliquent par le regroupement autour d'une revendication claire et précise : un seul statut, un même traitement : 183 euros pour tous ! » a expliqué le camarade Yann Le Fol, secrétaire du syndicat de Mindin avant de conclure : « Les initiatives que nous devons prendre ne s'opposent nullement aux interventions de nos fédérations respectives pour obtenir les 183 €. Les initiatives que nous prenons, nous les exclus des 183 €, ont le mérite de préparer les conditions de l'action commune et aider à ce que nous obtenions

satisfaction ».

Les délégations présentes ont adopté une déclaration adressée à Castex et Vèran exigeant les 49 points d'indice. Ils ont décidé d'organiser le jeudi 26 novembre prochain des rassemblements devant les préfectures et ARS pour interpeller le gouvernement.

Pour sa part, l'Union départementale, avec la confédération et les fédérations concernées, sera jusqu'au bout aux côtés des camarades qui se battent pour obtenir justice avec des mesures à la hauteur de « l'admiration pour les professionnels de santé ».

(1) Cet éditorial est totalement consacré à la situation des hospitaliers privés des 183€. Nous n'oublions pas les autres secteurs (celui de l'Éducation nationale ou de l'Industrie par exemple), victimes de la politique du gouvernement ou du patronat. Juste un mot concernant Manitou : nos camarades ont obtenu le retrait du PSE de 63 suppressions de postes (page 2). Depuis, le conseil d'administration a voté la distribution de près de 20 millions d'€ aux actionnaires sous forme de dividendes. Dans le même temps, un million de nos citoyens ont basculé sous le seuil de pauvreté.

(2) La composition actuelle du conseil de défense présidé par le chef de l'État, en présence de quelques ministres, comprend également le chef d'État-major des armées, le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale et le directeur de la Sécurité intérieure. Ils sont assujettis au « secret défense » et ne sont pas tenus de rendre compte des informations qui conduisent aux décisions prises !

(3) Fédération générale des Fonctionnaires, Fédération des Services publics et de Santé, Fédération de l'Action sociale et Fédération de la Défense en charge des personnels de santé, du social et du médico-social dans la fonction publique, la santé privée et le secteur privé à but non lucratif.

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
 Trésorier
 M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
 Adresse

M@il / Tél.
 Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55 ème année - CPPAP : 0521.S.07829
 Membre fondateur : Alexandre Hébert
 Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrian Leclerc
 Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État,
 44200 Nantes - Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46
 Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
 E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
 E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr



Malgré l'état d'urgence sanitaire, les syndicats FO tiennent leurs instances

Dans le respect des mesures de précaution liées à l'épidémie de covid-19 (gestes barrières, masques, gel hydroalcoolique...), les instances de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique continuent de se tenir régulièrement dans ses locaux. Il en est de même pour les nombreux syndicats ou sections syndicales qui ont tenu leurs bureaux, conseils, assemblées ou congrès annuels dans la dernière période.

Ce faisant, sans sous-estimer ni méconnaître l'aspect préoccupant de la situation sanitaire, Force Ouvrière réaffirme son attachement indéfectible aux libertés syndicales, ainsi que sa volonté de ne pas désertier le terrain. Cela est d'autant plus important que de nombreux salariés continuent chaque jour de se rendre sur leurs lieux de travail. L'heure n'est donc pas au confinement du combat syndical.



Succès de la Commission administrative de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique, qui a réuni le 2 novembre dernier 35 militants dans ses locaux et 22 en visio



Déclaration de la Commission administrative de l'Union départementale du 2 novembre 2020

Le président de la République a annoncé la semaine dernière le retour au confinement de toute la population, sauf pour aller travailler. Dans le même temps, le gouvernement soumet au parlement un projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février prochain.

Comme l'exprime le communiqué fédéral du 15 octobre dernier « la limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que l'emploi et le pouvoir d'achat ». La CA de l'UD partage également les termes du communiqué de la ligue des droits de l'homme publié le 27 octobre dernier, qui considère que ce projet de loi « reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux », « altère l'Etat de droit » et « dégrade la démocratie ». La CA de l'UD s'interroge sur les bienfaits des mesures prises dans le cadre du « confinement ». Les mesures prises auront bien entendu des répercussions sur les conditions de travail et le maintien de l'emploi. Des milliers de salariés dans le département, en particulier dans l'aéronautique, le commerce, la restauration, l'événementiel et le tourisme, etc. sont déjà confrontés à des plans de suppressions d'emplois, de licenciements et à une remise en cause de leurs droits. Le « confinement » va sans aucun doute accélérer ce processus. Les mesures prises fin mars contre le

droit du travail (durée hebdomadaire à 60 heures, travail du dimanche facilité, repos quotidien réduit, imposition des congés payés, etc.) seraient également reconduites. Quel est le lien avec la lutte contre la maladie ?

La CA de l'UD condamne ce recours aux ordonnances pour déroger au code du travail. Elle fait sien le projet de courrier au préfet, soumis à toutes les organisations syndicales, concernant l'exercice du droit syndical dans cette période particulière. Elle approuve la décision de maintenir ouverte l'Union départementale et d'y tenir les réunions des instances. Puisque l'activité professionnelle est maintenue, les salariés doivent pouvoir être défendus, ce qui dans de nombreux cas suppose des échanges en présence physique (dans le respect bien entendu des gestes barrières).

La circulation du virus, qui est effectivement préoccupante, nécessite en premier lieu des mesures de santé publique, en particulier la création de lits d'hôpitaux, une stratégie de tests rapides et préventifs aux antipodes des mesures prises par le président de la République et le gouvernement. Les masques défaillants et toxiques retirés, en particulier dans l'Éducation nationale, doivent être remplacés par des masques véritablement protecteurs. Les personnes fragiles doivent pouvoir se procurer des masques FFP2. Comment comprendre que depuis

le printemps, 100 lits aient été supprimés au CHU de Nantes ? Pour quelle raison la revendication de création de cinq postes et de remplacement des congés longs portée depuis deux semaines par les 500 agents du Pôle Universitaire Hospitalier n°1 avec le soutien de notre syndicat n'ait pas été entendue ? La CA de l'UD déplore cette situation.

Elle n'accepte pas « l'assignation à résidence » et l'interdiction de circuler à plus d'un kilomètre parce que les hôpitaux seraient saturés. Elle exige des mesures énergiques pour créer les lits et les postes nécessaires à l'hôpital et une stratégie de santé publique fiable, en particulier concernant le dépistage, en lieu et place des mesures « moyenâgeuse » prises actuellement.

Enfin la CA de l'UD soutient l'activité revendicative de ses syndicats, ici pour empêcher les licenciements, là pour exiger les 183 € pour tous dans l'hospitalière et le médico-social. Elle apporte son soutien à ses syndicats de l'enseignement confrontés aux ordres et contre-ordres du ministre de l'Éducation nationale en cette rentrée scolaire marquée par l'émoi suscité par l'effroyable assassinat de Samuel Paty.

Nantes, le 2 novembre 2020
Adoptée à l'unanimité
des membres de la CA

35 présents Salle Pelloutier
et 22 participants en visio UD

Union locale de Saint-Nazaire Commission exécutive du 20 octobre 2020



30 camarades ont participé à la CE de l'Union locale de Saint-Nazaire

Groupe départemental Territoriaux et Santé FO 44 du 10 novembre 2020



20 camarades présents et 6 en visio lors du GD FO 44

Union départementale des retraités Commission administrative du 12 novembre 2020



25 militants réunis en salle Pelloutier à Nantes

183 euros pour tous FO ne lâche rien



Judi 5 novembre, à Saint-Brevin, de nombreux agents sont venus écouter leurs représentants syndicaux, qui mènent la lutte pour obtenir le complément de traitement indiciaire au même titre que les autres agents hospitaliers.

le Courrier
du Pays de Retz

05/11/2020 - Loire-Atlantique

Loire-Atlantique : le médico-social réclame toujours le complément de 183 €

● *Judi 5 novembre, les agents des structures médico-sociales de Mindin, à Saint-Brevin-les-Pins, se sont retrouvés pour dénoncer encore « l'injustice » dont ils se sentent victimes.*

Ces 183 € de revalorisation d'indemnités, ils les réclament haut et fort depuis des semaines.

Exclus du Ségur de la Santé, les agents des établissements médico-sociaux, notamment à Mindin, à Saint-Brevin-les-Pins, pôle important en Loire-Atlantique, sont remontés après le gouvernement. En lieu et place du débrayage et de la manifestation prévue à l'entrée du pont de Saint-Nazaire, c'est un point presse qu'ils ont tenu, jeudi 5 novembre 2020, avec de très nombreux participants venus exprimer leur colère.

« Ce que veut le gouvernement, c'est diviser la fonction publique pour mieux régner », affirment les représentants syndicaux. « On fait partie de la même fédération hospitalière et nous ne sommes pas au même régime pour ce complément de traitement indiciaire. Ce n'est pas normal. Nous aussi, nous sommes en première ligne. »

sociaux sort de sa réserve.

Pierrette Leroy, directrice de l'Établissement public médico-social (EMPS) le Littoral ainsi que de l'Institut médico-éducatif (IME-Sessad) l'Estuaire, et Véronique Dupré, directrice par intérim du Foyer de vie Les Abris de Jade, et administratrice de Coop'terrri, qui réunit une quinzaine d'établissements publics sociaux et médico-sociaux localisés de la Loire-Atlantique, de la Vendée et du Maine et Loire, tirent la sonnette d'alarme. « Il est de plus en plus difficile de recruter des professionnels avec des diplômes d'État », note Pierrette Leroy, qui s'est frappé d'un communiqué commun, avec sa consœur, pour faire faire de son « incompréhension face à une discrimination au sein même de la fonction publique hospitalière » et qui espère une reprise des négociations du Ségur de la Santé.

Des demandes de mutation

Infirmières, aides-soignants, auxiliaires médico-psychologique (AMP) et éducateurs spécialisés réfléchissent désormais à travailler dans d'autres structures. « On commence à avoir des demandes de mutation d'agents titulaires vers des structures hospitalières ou des Ehpad. La différence de salaire annoncée en est la raison principale. » Pierre Leroy et Véronique Dupré soulignent que les professionnels travaillent dans leurs établissements « au quotidien auprès de personnes fragiles et vulnérables, au même titre que les professionnels du secteur sanitaire ou des Ehpad. En l'absence de l'application du Ségur de la Santé, ils pourraient percevoir une rémunération jusqu'à 300 € inférieure par rapport à leurs collègues des Ehpad. Cet écart constitue une absence de reconnaissance de l'engagement professionnel auprès d'un public nécessitant des accompagnements souvent complexes. »

Manque d'attractivité des métiers du médico-social

Par ailleurs, « le manque d'attractivité des métiers du médico social est constaté chaque jour. La récente réforme de la formation du diplôme d'accompagnant éducatif et social (DAES) qui remplace la formation d'AMP ne permet pas de combler les postes vacants. Les nouveaux diplômés s'orientent prioritairement vers le domicile ou le milieu scolaire. » Le marché de l'emploi se tend dans le secteur médico-social, avec un turn-over « plus important ». L'EMPS de Mindin recense environ 600 agents, auxquels s'ajoutent ceux de l'IME (160) et du foyer de vie (120).

Hervé Pinson

Dans les mains de Jean Castex

Si les négociations ont repris le 12 octobre, le dossier a été transféré directement à Matignon, le 2 novembre. « C'est désormais au Premier ministre, Jean Castex, de décider. »

Selon les syndicats, 30 000 à 40 000 agents pourraient être concernés par cette « mise à l'écart » qui signifie « un manque de reconnaissance ». Pour Michel Le Roch'h, secrétaire de l'Union départementale Force ouvrière : « Il n'est pas normal que 40 000 hospitaliers soient exclus de cette augmentation. C'est la remise en cause de l'unité de la fonction publique. Si Jean Castex ne répond pas d'ici quelques jours ou quelques semaines, on va continuer à soutenir nos camarades. » D'autant plus que « des personnels du privé, eux, vont avoir accès à ce complément de salaire ».

« Cela fait dix ans qu'on n'a pas eu de revalorisation », souligne une représentante de la CGT. « Pour la prime Covid, personne n'a touché la même chose, selon les différentes unités fonctionnelles. »

Ce complément attendu, « c'est un salaire pour aller au charbon face à une maladie, alors qu'on n'aura pas de reconnaissance pour cela, alors que les risques sont bien présents, avec des conséquences à long terme encore mal évaluées sur la santé. Les agents malades qui n'auront pas été en réanimation ne seront pas reconnus en maladie professionnelle. »

Le 12 novembre, une visio-conférence doit être organisée à Saint-Brevin-les-Pins par les syndicats pour la région du grand Ouest, de 9 h 30 à 12 h.

Les représentants des syndicats sont déterminés à aller jusqu'au bout pour obtenir une égalité de traitement des agents de la Fonction publique hospitalière.

Déjà des difficultés à recruter

De son côté, la direction des différents établissements médico-

Conférence des délégués des « exclus des 183 euros » - Visioconférence du 12 novembre 2020 -

● **Introduction à la conférence de Yann Le Fol,**
Secrétaire du groupement départemental FO des services de Santé

Mes chers camarades et collègues

À mon tour de vous apporter mon salut fraternel au nom de mes collègues des 3 établissements de Mindin en Loire-Atlantique. Nous sommes actuellement, avec nos camarades de la CGT et notre secrétaire général de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique qui nous soutient depuis le début, pour participer en direct à cette réunion très importante. Nous considérons d'ores et déjà que le nombre de délégués présents confirme l'intérêt d'une telle initiative, qui aurait dû se tenir dans d'autres conditions si ce gouvernement n'avait pas remis en place un confinement intolérable dans le cadre de la poursuite de l'État d'urgence qui n'a de sanitaire que le nom !

En fait, il s'agit d'une assignation à résidence : nous avons le droit d'aller travailler, mais pas de nous déplacer à plus de 100 km, ce qui nous empêche de nous réunir physiquement ! Ceci étant, les hospitaliers n'acceptent pas ces mesures liberticides, ils refusent de confiner les revendications comme le démontrent les nombreuses assemblées générales, grèves et rassemblements de ces dernières semaines dans plusieurs établissements, qui permettent souvent de gagner sur les revendications locales.

Notre réunion aujourd'hui s'inscrit totalement dans ce processus de résistance que s'exprime en bas dans nos établissements, le plus souvent dans le cadre de l'action syndicale commune, pour s'opposer à l'incurie du ministre de la santé.

Je voudrais revenir sur ce qui nous réunit aujourd'hui. Tout d'abord, je souhaite rappeler que dans le contexte de blocage des

rémunérations et de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans, il faut se féliciter que la mobilisation considérable des hospitaliers et du médico-social public comme du privé, le 16 juin, ait été déterminante pour faire reculer Véran et obtenir 183 euros nets par mois pour plus d'un million d'agents relevant du Titre IV. Au départ ce n'est pas ce qu'il avait prévu.

À cet égard, comment comprendre, alors que nous sommes membres à part entière du Titre IV, sous le même statut, que Véran décide de nous exclure du décret du 19 septembre instituant le Complément indiciaire ?

En agissant de la sorte, le ministre porte un coup à l'unité du Statut. Refusant cette ignominie, nous avons rapidement organisé la mobilisation à Mindin dans laquelle se sont massivement engagés les agents depuis fin août avec notamment :

- ▶ **le blocage du pont de St Nazaire à plus de 300, le 08/09**
- ▶ **le rassemblement devant la préfecture de région le 21/09**
- ▶ **l'appel commun FO CGT de Mindin le 15/10 ouvrant la perspective d'un front commun et d'une conférence du grand ouest**
- ▶ **le rassemblement de 200 agents et la conférence de presse commune du 5/11**

Ces mobilisations massives s'expliquent par le regroupement autour d'une revendication claire et précise « un seul statut, un même traitement : 183 euros pour tous » !

Nous sommes en quelque sorte victimes de notre succès. Non seulement au départ nous comptions limiter cette réunion au grand ouest, cela va maintenant au-delà, mais par ailleurs, cette revendication des 183 euros nous est commune à tous.

Public, comme privé nous voulons tous les 183 euros. Nos camarades du

secteur privé reviendront plus dans le détail.

Mais à chaque fois que nous sommes allés aux ARS, ou auprès des employeurs de la FEHAP, ils ont tous dit : « ce n'est pas nous qui pouvons payer, c'est le ministre ». C'est clair, c'est donc bien le ministre qui a pris le décret du 19 septembre, c'est Véran qui bloque, c'est lui qui dit non.

Alors qu'est-ce qu'on peut faire ?

Pour notre part, à Mindin, nous avons depuis le début indiqué qu'il faudrait aller chercher au ministère notre revendication. Dans l'idéal c'est ce qu'il faudrait, mais pour le moment, cette possibilité semble difficile. Par contre il y aurait deux choses à faire :

- ▶ **lancer une pétition pour élargir et regrouper sur 183 euros pour tous**
- ▶ **organiser le même jour, à la même heure, dans toute la France, des rassemblements, des manifestations en direction du gouvernement et du ministère, c'est-à-dire aux préfectures et aux ARS.**

Voilà ce que nous soumettons à la discussion.

Une dernière chose mes camarades pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Les initiatives que nous devons prendre ne s'opposent nullement aux interventions de nos fédérations respectives pour obtenir les 183 €. Les initiatives que nous prenons, nous les exclus des 183 €, ont le mérite de préparer les conditions de l'action commune et aider à ce que nous obtenions satisfaction.

Balayons la division mes camarades. Nous avons besoin de l'unité à tous les niveaux pour gagner !

Je vous remercie.

Santé

Le ras-le-bol généralisé des personnels hospitaliers

La situation sanitaire est préoccupante, du fait de la sous-capacité structurelle des hôpitaux en termes de postes, de lits et d'équipements. Les membres du gouvernement - ici devant les parlementaires, là devant les caméras - justifient les mesures de blocage par la nécessité de préserver les personnels soignants.

L'Ouest syndicaliste donne donc la parole aux camarades Stéphane Naulleau, secrétaire du syndicat FO du CHU de Nantes, et Gaël Leturque, son homologue du Centre hospitalier de Saint-Nazaire.

■ CHU de Nantes



Stéphane Naulleau
Secrétaire du syndicat FO du CHU de Nantes

différents services de l'hôpital. Les étudiants sont appelés pour pallier les absences.

Ces derniers sont montés au créneau. Peux-tu nous en parler ?

Les étudiants sont fortement sollicités dans les services du fait que l'hôpital n'arrive pas à recruter des agents non titulaires. Nos conditions de travail déplorables sont connues de tout le monde. Les étudiants mobilisés ont été payés 28 euros la semaine, comme des stagiaires, alors qu'ils assument une charge pleine d'hospitaliers en période épidémique. Deux à trois cents étudiants, là encore avec le soutien de FO, ont envahi la direction de l'hôpital. Une délégation importante, accompagnée de FO, a été reçue par la direction, puis par l'Agence régionale de santé. Nous avons obtenu que les étudiants soient embauchés comme contractuels. Ainsi, ce n'est plus 2 euros de l'heure qu'ils touchent désormais, mais 10 €.

Nous avons rendu compte dans le précédent numéro de L'Ouest syndicaliste de la grève dans le Pôle hospitalier universitaire 1. Ou en sommes-nous ?

La grève continue, mais la direction n'apporte pas de réponse aux revendications pour le moment. Une nouvelle grève a été déclenchée aux consultations ophtalmologiques, dont l'activité a augmenté de 169 % en six ans, avec quasiment pas de moyens supplémentaires. Ce qui est inquiétant, c'est que les unités covid sollicitées sont déjà au taquet.

Quels sont les chiffres de l'épidémie de covid-19 au sein du CHU de Nantes ?

À la date de ce jeudi 12 novembre, 28 lits de réanimation sont occupés par des patients covid, ainsi que 114 lits conventionnels. 12 % des activités du bloc opératoire sont également déprogrammées.

Comment comprendre, dans ces conditions, que plus de 100 lits aient été supprimés au CHU depuis le printemps 2019 ?

C'est proprement scandaleux et intolérable. Mais c'est la réalité de la politique gouvernementale.

Quel est l'état d'esprit des personnels ?

La situation est différente par rapport à mars et avril. La prime covid touchée par une minorité de collègues est vécue comme une injustice. Et c'en est une. Les conditions de travail désastreuses, liées au fait que le gouvernement n'a pris aucune mesure réelle pour développer l'hôpital, suscitent une colère, une fatigue et un absentéisme importants. De nombreuses grèves, avec le soutien de FO, ont éclaté dans

■ CH de Saint-Nazaire



Gaël Leturque
Secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire

Quelle est la situation liée la covid-19 à l'hôpital de Saint-Nazaire ?

Je viens de participer à un point covid. À la date de ce jeudi 12 novembre, 14 heures, l'hôpital compte 27 patients covid, dont 8 en réanimation. Le niveau 3 du plan blanc, vient d'être activé, portant à 18 nos capacités en réanimation à compter du 16 novembre. Nous allons également déprogrammer entre 20 % et 40 % de la chirurgie.

Quelles mesures ont été mises en œuvre pour armer l'hôpital ?

Sur le matériel, ça devrait aller, notamment pour les masques, les gants, les surblouses et le gel hydroalcoolique. On ouvre des lits dans la limite de nos capacités, mais on n'a pas de personnels. Aucune mesure sérieuse n'a été prise par le gouvernement sur ce point depuis mars.

Comment cela est-il possible ?

Malgré le Ségur, le dégoût des agents est palpable. L'épuisement est bien réel. La prime covid-19 a été la goutte d'eau : seuls 40% des agents ont touché les 1 500 €. Pour les 60% restants, c'est une injustice qui suscite de la démotivation. Les plans blancs sont déclenchés un peu partout pour faire sauter les congés, les formations non obligatoires, etc.

Comment envisages-tu la situation ?

On ne sait pas comment ça va se passer,

surtout à l'heure où nous entrons dans la saisonnalité. Il faudra également surveiller les effets des déprogrammations, afin d'éviter les dommages collatéraux et notamment les risques de surmortalité liée au cancer.



CONSEIL SCIENTIFIQUE



Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie Extraits de la déclaration Force Ouvrière du 3 novembre 2020

Les retraités ont payé et continuent de payer un très lourd tribut à la crise sanitaire. Ils ont besoin d'avoir des réponses précises concernant la gestion de la crise dans notre département :

■ Pouvez-vous nous certifier que toutes les personnes ont bien un égal accès aux soins, donc à l'hôpital, et que l'âge ne constitue pas un obstacle comme cela fut le cas en avril dernier sur consigne - nous a-t-on dit - de l'ARS ?

■ Puisqu'il y a à nouveau confinement, le Plan d'alerte et d'urgence qui, conformément à la loi du 30 juin 2004, permet que dans toutes les communes du département soient recensées les personnes isolées, afin de mettre à leur disposition un numéro d'urgence et afin de leur

proposer un accompagnement adapté, est-il mis en place ?

■ Concernant les structures d'accueil des personnes âgées (EHPAD et autres), quelles mesures précises sont prises en termes de prévention (tests, etc.) pour empêcher que le virus ne s'introduise dans ces structures avec les conséquences que l'on connaît déjà dans le département, comme à Sucé-sur-Erdre ou ailleurs, sans pour autant confiner les résidents ?

■ Pouvez-vous nous garantir que toutes les personnes intervenant au domicile des personnes âgées ont bien toutes les protections: masques bien sûr mais aussi gants, blouses, charlottes... ?

Extraits de l'interview de Gérald Kierzek, médecin urgentiste et chroniqueur santé pour Figarovox le 29 octobre dernier

FIGAROVOX.- Le reconfinement est-il le résultat inéluctable d'un manque de lits de réanimation ?

Gérald Kierzek - Le nombre de lits en réanimation est l'un des indicateurs importants mais il n'est pas le seul. Pourquoi? Car la prise en charge des malades a changé, et on sait les traiter plus précocement. C'est donc un mauvais indicateur. Là où le chef de l'État a raison, c'est que l'on ne peut pas disposer d'assez de lits de réanimation pour tous les malades. Mais là où on se trompe, c'est que nous n'avons pas uniquement besoin de lits de réanimation mais aussi de lits d'hospitalisation conventionnels, voire de capacités de prise en charge des malades avant la réanimation! (...)

Je ne voudrais pas que le débat sur la réanimation occulte la réalité de la crise : c'est une crise de la capacité de nos hôpitaux, autant voire davantage

qu'une épidémie hors de contrôle. Nous ne sommes pas pris de court, nous sommes simplement structurellement

démunis. »

« Nous ne sommes pas pris de court, nous sommes simplement structurellement démunis. »

« Notre stratégie était de maîtriser la circulation du virus en nous appuyant sur

nos capacités pour tester, alerter protéger » a déclaré Emmanuel Macron, ajoutant: « nous avons fait tout notre possible ». Est-ce votre avis ?

Ces derniers mois ont été un échec, d'abord parce que nous n'avons pas redonné des moyens à l'hôpital. Les pays qui n'ont jamais confiné leur population (Corée du Sud, Japon...) ont un nombre de lits d'hôpitaux par habitants deux ou trois fois plus élevé que le nôtre. On ne peut pas occulter ce lien entre les capacités d'hospitalisation et la mortalité.

Ensuite, la stratégie de test est défallante. Le président a raison lorsqu'il dit que nous testons plus que nos voisins européens, mais on teste très mal : les labos sont engorgés, et le résultat

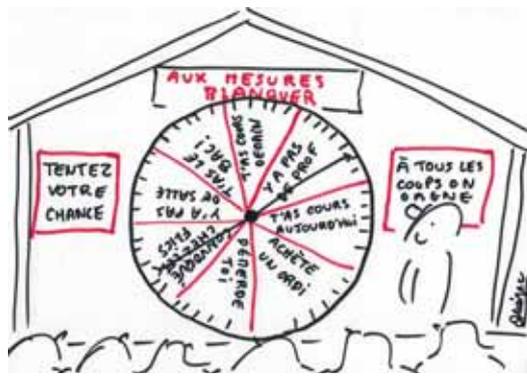
des tests arrive trop tard. Il faut une stratégie de tests préventifs « point of care », c'est-à-dire à proximité directe des gens, dans les entreprises, les facultés, les lieux publics... et des tests rapides. C'est le seul moyen de détecter les patients avant qu'ils ne contaminent d'autres personnes. La Corée du Sud et le Japon ont eu la bonne stratégie : ils ont mis en place des tests efficaces et rapides sur l'ensemble du territoire.

Si l'on ne met pas en place cette stratégie à l'issue de ce nouveau confinement, nous n'aurons qu'à nous préparer à un troisième confinement. Ces tests existent, ils ne sont pas utilisés et nous courons après le virus. On paie l'absence de réelle stratégie de dépistage: on a une stratégie de diagnostic, mais pas une stratégie préventive de dépistage.

Enseignement - Grève du 10 novembre Le premier geste barrière, c'est le recrutement

Dans un contexte sanitaire et social particulièrement éprouvant, la succession d'ordres et de contordres du ministre Blanquer a contribué à dégrader les conditions de travail de tous les personnels de l'Éducation nationale. Malgré l'État d'urgence sanitaire et le plan Vigipirate renforcé, des milliers de personnels ont manifesté dans toute la France, dont plus de 300 à Nantes et à Saint-Nazaire.

Force Ouvrière contribue à l'action commune la plus large possible, afin d'obtenir les créations massives de postes permettant aux écoles et aux établissements de rester ouverts, tout en garantissant des conditions sanitaires protectrices.



Nous sommes en grève aujourd'hui, dans l'action commune, pour la création urgente et massive de postes !

Intervention de la FNEC-FP-FO 44 le 10 novembre 2020 devant la Préfecture de Nantes



contrôle continu, le ministre rend pérenne ce qui a été imposé pendant le premier confinement et accélère la destruction des diplômes. Notre revendication demeure : retour à des épreuves nationales, retrait de la réforme du BAC et de Parcoursup !

En annonçant le retour de « l'enseignement » à distance et de la double-journée de travail, le ministre veut imposer la flexibilité totale des emplois du temps, des obligations réglementaires de service. Il veut imposer le télé-enseignement, qui n'est pas de l'enseignement, et qui conduit les personnels à travailler jour et nuit, dans des conditions insupportables.

Cela lui permet de ne pas créer de postes, de ne pas recruter les personnels en urgence comme nous le demandons. Pour rappel, il a prévu de supprimer 1 800 Equivalents Temps Plein pour 20 000 élèves supplémentaires dans le 2nd degré à la prochaine rentrée. Pouvons-nous l'accepter ? Je ne le pense pas. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les milliers d'heures de cours qui

risquent d'être encore perdues pour les profs comme pour les élèves. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible à l'instruction, premier des remparts contre l'ignorance.

La solution, ce n'est pas que les élèves aient cours un jour sur deux, c'est de créer massivement des postes comme le réclame la FCPE, tout en garantissant des conditions sanitaires protectrices.

À l'hôpital, on veut des lits et des personnels. À l'école, on veut des classes et des postes.

Nous soutenons le syndicat FO du conseil départemental qui exige aujourd'hui le recrutement d'un agent par collège pour assurer convenablement l'entretien et la désinfection des locaux ainsi que tous les équipements de protection nécessaires.

Nous invitons les personnels à poursuivre et amplifier les assemblées générales, à s'adresser aux parents d'élèves, aux lycéens, pour organiser la mobilisation et discuter collectivement des suites à lui donner. »



« Nous commencerons avant tout par condamner la gestion de la rentrée du 2 novembre par le ministre de l'Éducation nationale et du gouvernement. Elle est tout simplement indigne.

Nous savons que le ministre cherche à tirer profit de cette crise.

En annonçant le réaménagement du protocole sanitaire et du baccalauréat, le ministre Blanquer tend un piège aux personnels. Sous prétexte d'un protocole « renforcé », il indique : « chaque établissement aura son organisation propre », remettant en cause une fois de plus le caractère national de l'École. En refusant de répondre aux revendications, le ministre cherche une fois de plus, à faire porter la responsabilité du chaos sur les seuls personnels.

En annonçant un BAC local, en

FO Région Pays de la Loire obtient gain de cause pour les agents territoriaux du lycée Jean Perrin

Le syndicat FO du personnel de la Région des Pays de la Loire avait été saisi par les agents techniques du lycée Jean Perrin de Rezé. Depuis plusieurs semaines, la cheffe d'établissement leur avait formellement interdit l'accès à la salle de restauration. Les personnels étaient contraints de prendre leurs paniers repas dans leurs propres véhicules !

Cette situation inadmissible devait bien évidemment cesser. FO est donc intervenue au niveau de la Région et a obtenu qu'à compter du lundi 2 novembre les personnels territoriaux bénéficieraient d'une salle à leur disposition. Cette dernière serait par ailleurs équipée pour la transformer en salle de restauration (micro-onde, réfrigérateur...).

Dénonçant par ailleurs l'absence de salle de pause au sein du lycée Jean Perrin, pourtant l'un des plus grands établissements de la région, le syndicat a également obtenu le vote de crédits de novembre prochain pour l'aménagement d'une salle de repos au cours des prochains mois. ■



Les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Education, UNSA Education, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Education, SncL-FAEN, FCPE et UNL considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. Elles demandent au ministre de l'Éducation nationale de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours

aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. Nos organisations invitent les personnels et les parents d'élèves à se mettre en contact dans les départements dès la reprise et à agir en commun pour porter cette demande en direction des IA-DASEN, des recteurs et du ministre.

À Paris, le 1^{er} novembre 2020



Suite au succès de la grève du 10 novembre, poursuivre la dynamique.

Nos organisations se félicitent du succès de la grève du 10 novembre, particulièrement dans ce contexte de l'État d'urgence sanitaire et quelques jours à peine après la reprise. L'annonce de la grève avait certes déjà contraint le ministre à des annonces sur les lycées, mais nous sommes encore loin de ce qu'il faudrait pour assurer la sécurité sanitaire des personnels, des élèves et de leurs familles et aucune mesure n'a été présentée pour les écoles et les collèges. L'organisation des demi-groupes, lycée par lycée, et sans moyen supplémentaire, ne doit pas conduire à aggraver les inégalités entre établissements. Les allègements d'effectifs demandés par les équipes éducatives doivent être mis en place sans remettre en

cause les obligations statutaires et réglementaires des personnels.

Les mesures annoncées ne seront pas suffisantes pour permettre à l'École de faire face longtemps à la deuxième vague épidémique. Il faut pour cela des recrutements massifs de personnels, à commencer par l'admission des listes complémentaires.

Nos organisations appellent les personnels à maintenir cette dynamique revendicative, en organisant des réunions pour faire le point sur la situation. Elles les invitent à agir en direction des DASEN, des recteurs et du ministre. Nos organisations soutiennent les initiatives d'ores et déjà prévues localement et rappellent qu'elles ont déposé des préavis afin de permettre, au regard des contextes locaux, la poursuite des actions.



Après les incidents survenus le lundi 2 novembre au lycée Monge-La Chauvinière, l'Union départementale FO 44 a envoyé un courrier au préfet demandant la protection de tous les agents et enseignants de l'établissement. FO a d'ores et déjà obtenu la mise en place d'un portail sécuritaire à l'entrée du lycée, mais le dossier est à suivre.

Courrier de l'UD FO44 au Préfet du 4 novembre 2020

Monsieur le Préfet,

Lors de la rentrée scolaire de ce lundi 2 novembre, peu de temps avant l'hommage à Samuel Paty, un groupe d'individus cagoulés a tenté de bloquer avec violence le lycée Monge - La Chauvinière de Nantes, jetant notamment des projectiles.

Face à cette situation extrêmement grave, notre syndicat des professeurs des lycées professionnels, le SNETAA-FO, a été saisi par des personnels qui se sentent en insécurité.

En effet, cet établissement est en travaux depuis plusieurs mois et il est demandé aux enseignants de traverser la cité pour entrer sur leur lieu de travail.

Peu après les faits, le cabinet du Recteur a été saisi de ce problème pour un règlement avec la Région: un portail plus sécuritaire existe

mais il est hors d'usage.

Lors du Conseil d'administration du mardi 3 novembre dernier, notre représentant syndical a de nouveau posé le problème. Un membre de l'équipe de direction lui a répondu de manière très sèche, à la limite de la convenance, sans qu'aucune réponse satisfaisante ne lui soit dans le même temps apportée.

Les problèmes de sécurité sont systématiquement niés. Pourtant, les incidents se multiplient et des voitures sont régulièrement incendiées à proximité du lycée.

Face au déni actuel et aux risques réels qui pèsent sur les personnels, nous vous demandons de prendre en charge ce dossier, à un moment où le contexte est difficile, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des fonctionnaires.

L'OS a lu

Mercredi 28 octobre à 20 heures, Emmanuel Macron a pris la parole pour annoncer l'entrée en vigueur d'un nouveau confinement, du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre prochain « à minima ». Dans le même temps, le gouvernement présentait au parlement un nouveau projet de loi prorogeant l'État d'urgence de plusieurs mois, afin de lui permettre notamment de légiférer par ordonnances... tout cela bien sûr au nom de la santé publique ! La vitesse à laquelle les événements se sont précipités a pu surprendre, même si, au fond, nous avions été préparés à ce nouveau confinement, tant les signes avant-coureurs ne manquaient pas depuis déjà plusieurs semaines... Au début de son allocution, le président de la République a cherché à justifier sa décision : « *Le virus circule en France à une vitesse que les prévisions les plus pessimistes n'avaient pas anticipé* ». Puis, il a ajouté, pensant sans doute qu'une pointe d'autocritique ne serait pas forcément malvenue vu les circonstances : « *Avons-nous tout bien fait ? Non, je l'ai dit il y a quinze jours, on peut toujours s'améliorer, mais nous avons fait tout notre possible et je crois que notre stratégie était, compte tenu des informations qui étaient les nôtres, la bonne* ».

Sans rire. Les personnels hospitaliers qui ont dû se battre, avec leurs organisations syndicales, pour arracher les 183 euros d'augmentation indiciaire ont sans doute une idée plus précise de ce qu'Emmanuel Macron entend par « nous avons fait tout notre possible » pour lutter contre l'épidémie...

Empêtrés dans leurs propres mensonges, certains membres du gouvernement semblent en perdre leur sang-froid. Gare à ceux qui ne s'inscrivent pas comme un seul homme – ou une seule femme (parité oblige) – dans le moule de la pensée unique et de l'union nationale ! Quelle image donnée par un ministre de la Santé, Olivier Véran, invectivant le 3 novembre dernier à l'Assemblée nationale les députés refusant de donner le blanc-seing de l'État d'urgence jusqu'au 16 février prochain : « *C'est ça, la réalité Mesdames et Messieurs les députés, si vous ne voulez pas l'entendre, sortez d'ici !* ».

À moins d'envisager un cynisme sans commune mesure, nous n'avons pas de raison de douter de l'émotion qu'a pu ressentir Olivier Véran après avoir vu, lors de sa visite de l'hôpital de Corbeil-Essonnes, un jeune trentenaire dans le coma, intubé et ventilé suite à sa contamination par la Covid-19. Mais le gouvernement se hisse-t-il au niveau de la tragédie vécue par ces malades en réanimation et leurs familles ? La « *réalité de nos hôpitaux* » et celle de la situation sanitaire de ce pays seraient-elles indépendantes des choix politiques effectués par l'actuel président de la République ?

La vérité, c'est que contrairement à ce qu'Emmanuel Macron affirmait le 14 juillet dernier lorsqu'il disait que nous serions « *prêts* » en cas de deuxième vague, l'hôpital se trouve aujourd'hui dans un état de pénurie pire qu'au printemps dernier.

C'est simple, il y a aujourd'hui moins de lits d'hôpitaux qu'il n'y en avait au commencement de l'épidémie. Le gouvernement Macron en avait

Misère de la politique

Bienvenue en Absurdie

La réalité dépasse bien souvent la fiction. Confronté à la révolte des libraires, qui ont vu dans l'annonce du second confinement la mort programmée de leurs commerces, le gouvernement a sans doute franchi un pas dans l'absurde. Non seulement, il n'a pas autorisé les libraires à rouvrir, mais, en plus, au prétexte de mettre fin à une situation qui avait pu être ressentie comme une injustice^[1], il a décidé d'interdire la vente de livres dans les Fnac et les enseignes de la grande distribution^[2]. Cela donne ces clichés stupéfiants de rayonnages de livres bâchés dans les grandes surfaces, souvent accompagnés de l'écriteau qui va bien : « *suite aux mesures gouvernementales, la vente de livres interdite !* ».

La colère des petits commerçants ne s'est cependant pas arrêtée là. Les soutenant, certains maires sont allés jusqu'à signer des arrêtés les autorisant à ouvrir leurs commerces. Le 31 octobre dernier, plus de cinquante maires et présidents de métropole, dont Johanna Rolland, ont écrit au Premier ministre concernant la situation d'injustice vécue par ces commerces de proximité.

Le Premier ministre ne pouvait donc en rester là. Que fit-il donc ? Le 1^{er} novembre, Jean Castex a annoncé l'extension de la mesure d'interdiction de vente à l'ensemble des produits « non essentiels ». « *Ma priorité est la santé des Français* », a déclaré le Premier ministre, qui comprend que l'on « pense aux commerçants », mais qui demande aussi que l'on « pense aux soignants ». Ces derniers ont



décidément bon dos !

Au printemps dernier, Emmanuel Macron nous incitait à lire pour mieux faire passer le premier confinement. Aujourd'hui, alors que cette situation semble s'installer pour une durée indéterminée, le voilà, dans sa dernière allocution, qui nous encourage à faire nos achats en ligne !

Amazon, dont les bénéfices ont doublé au deuxième trimestre 2020, tandis que son chiffre d'affaires a augmenté de 40 % (Le Point du 26 août dernier), et l'ensemble des grandes plateformes du e-commerce ne peuvent que se

réjouir des revirements kafkaïens de l'Élysée..

^[1]En dépit du confinement, les magasins Fnac et les grandes surfaces restent ouverts – et ont donc pu vendre des livres, dans un premier temps – en vertu du fait qu'ils proposent à la vente des « produits essentiels ».

^[2]Décision du 30 octobre 2020 à la suite d'une conférence téléphonique entre le ministre de l'Économie et des Finances, la ministre de la Culture, les représentants de la filière du livre et de la grande distribution.

Une explosion de la pauvreté inédite depuis la 2nde Guerre mondiale



Le 24 octobre dernier, Jean Castex était en visite dans un centre Emmaüs à Épinay-sur-Orge (Essonne) pour présenter le second volet du « plan pauvreté »^[1]. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce saupoudrage de mesures^[2] – qui élude soigneusement la question de la revalorisation des minima sociaux – n'a pas enthousiasmé les associations.

C'est qu'en réalité, celles-ci se trouvent directement confrontées aux conséquences économiques et sociales désastreuses de la politique

du gouvernement. Ainsi, le dernier baromètre de la pauvreté IPSOS/Secours populaires^[3] évoque un recul rare en temps de paix. Alors que l'Unedic prévoit un chiffre de 900 000 chômeurs supplémentaires en 2020, un Français sur trois a subi une perte de son revenu depuis le premier confinement. Ce manque à gagner a des conséquences très concrètes, notamment en matière de privations alimentaires, puisqu'un Français sur quatre restreint désormais les quantités dans son assiette tandis

qu'un sur sept (14 %) se voit carrément obligé de sauter des repas. Autre effet des mesures mises en place depuis le printemps dernier : 500 000 élèves ont décroché scolairement. Résultat de tout cela : la France s'apprête donc à passer la barre des 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté^[4] en 2020, soit une explosion de la misère inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Heureusement qu'Emmanuel Macron a pris soin de faire remarquer dans son allocution du 28 octobre que, pour lui et son gouvernement « *rien n'est plus important que la vie humaine* ». Une précision qui, en effet, n'était peut-être pas inutile, tant cet aspect ne nous avait pas paru flagrant !

^[1] Un premier « plan pauvreté » avait été lancé par le gouvernement Macron en octobre 2018.

^[2] Des mesures dont l'aspect le plus notable consiste à distribuer des primes ponctuelles de 150 euros aux allocataires, aux jeunes non-étudiants touchant les APL ainsi qu'aux étudiants boursiers.

^[3] www.secourspopulaire.fr
^[4] À ce jour, le seuil de pauvreté équivaut à 1063 euros par mois soit 60 % du revenu mensuel médian.

L'OS a lu

déjà fait fermer 7 500 en 2018 et en 2019. Ces fermetures ont continué en 2020 dans de nombreux hôpitaux comme au CHU de Nantes où pas moins d'une centaine de lits ont fermé ces derniers mois^[1].

De nombreux personnels soignants, dégoûtés par leurs conditions de travail, quittent l'hôpital. Et on comprend aisément leur ras-le-bol. A titre d'exemple, une étude de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (AITH) jette une lumière crue sur les conditions de travail des agents de la fonction publique hospitalière : ces derniers ont en effet vu leurs stocks d'heures supplémentaires non-indemnisés et non-récupérés passer de 10,3 millions d'heures en 2013 à 14,8 millions d'heures en 2018, soit l'équivalent de près de 430 millions d'euros^[2].

Le gouvernement va-t-il remédier à cette situation et se décider soudainement à faire ce qu'il n'a pas fait en sept mois ? Bien sûr... que non ! Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 prévoit 4,4 milliards d'euros d'économies supplémentaires à réaliser sur l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM)^[3], ce qui se traduira par encore plus de fermetures de lits, de services et par un manque toujours plus important de personnels. Elle est là, la « *réalité de nos hôpitaux* ». Mais, tout ceci n'a guère d'importance car, comme l'avait dit Emmanuel Macron en réponse à cette soignante de l'hôpital Rothschild venue l'interpeller sur le manque de moyens de l'hôpital public, le 15 octobre dernier : « *Ce n'est pas une question de moyens, mais d'organisation* » !

Par conséquent, puisqu'il n'est pas question d'investir dans l'hôpital public et que, de toute façon, pour citer Jean Castex, « *la meilleure façon d'aider l'hôpital, c'est de ne pas tomber malade* »^[4], le gouvernement a donc décrété l'« acte 2 » du confinement. L'ensemble de la population se retrouve assigné à résidence... sauf pour aller travailler !

N'en déplaise à Olivier Véran, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour mettre en cause la « *politique sanitaire* » du gouvernement. C'est le cas du médecin urgentiste Gérard Kierzek, qui déclare : « *Nous ne sommes pas pris de court, nous sommes simplement structurellement démunis. Nous faisons les frais d'un manque crucial de lits et de places dans nos services d'urgence [...]* »^[5].

L'Organisation mondiale de la Santé alerte sur les « *effets secondaires majeurs* » du reconfinement. Ces derniers, tant au plan économique que social, n'ont d'ailleurs pas tardé à se faire sentir... Mais plus personne n'est dupe : de cette réalité-ci comme de celle de l'hôpital, Emmanuel Macron et son ministre de la Santé n'en ont cure... Dès lors, une question se pose : jusqu'à quand allons-nous les supporter ?

^[1] MédiaPart, le 18 octobre 2020.
^[2] Acteurs Publics, le 27 octobre 2020.
^[3] Communiqué FO du 9 octobre 2020.
^[4] Phrase prononcée lors de son déplacement à l'hôpital nord de Marseille le 24 octobre.
^[5] Interview parue dans Figarovox/Entretien le 29 octobre 2020.